

de
CANGEY
37530

MAIRIE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM.ROSSE, CHARTIER, MALO, SIMON, LENA,BACON.
MMES DELAINE, BORDIER-BONNEAU, GAURON, ROBINET, RETIF, BARRITAUULT.

Etaient absents excusés : Christine COURTEVILLE, Alexandra SANCHEZ, David AUDEBERT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Martine ROBINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2017 – DECEMBRE 55

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE 2017

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a introduit une nouveauté importante pour la gestion des personnels des collectivités locales en matière d'avancement de grade permettant au Conseil Municipal de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion déterminant le nombre maximum de fonctionnaires qu'il est possible de promouvoir.

Par délibération en date du 30 mai 2017, la commune a fixé ses ratios d'avancement.

Un avancement de grade doit être pour chaque agent un élément de reconnaissance sur sa manière de servir, ses responsabilités ainsi que son expérience.

Vu les tableaux des agents promouvables au titre de l'année 2017,

Il est proposé de procéder à la création du poste ci-dessous suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est réunie le 4 octobre 2017.

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement	Date d'effet
Adjoint technique Territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2017

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création du poste ci-dessus,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

Délibération n°2017 – DECEMBRE 56

OBJET : DISPOSITIF « LA BOURSE AUX PROJETS »

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que la Communauté de communes du Val d'Amboise organise le dispositif Bourse Aux Projets. Celui-ci a pour vocation d'encourager la prise d'initiative par les jeunes de 14 à 17 ans et se concrétise par la réalisation d'un stage au sein d'un service d'une Mairie, de la CCVA ou de toute autre structure associative située dans ce périmètre pendant les grandes vacances.

A l'issue du stage, et sous réserve que les conditions réglementaires soient remplies, le jeune perçoit une bourse lui permettant de financer un projet répondant à des critères précis : mobilité, scolarité, première nécessité, sport et culture.

Par ce dispositif, la Communauté de Communes du Val d'Amboise veut défendre les objectifs suivants :

- Encourager les jeunes dans la prise de responsabilités et la découverte du milieu du travail
- Favoriser la participation des jeunes à la vie du territoire à travers la découverte des structures locales ;
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle ;

Devenir structure partenaire signifie accueillir, durant les vacances d'été, un ou plusieurs jeunes âgés entre 14 et 17 ans au sein d'un service de la Mairie

Les jeunes de 14 et 15 ans auront une rémunération de 100 € contre une semaine de stage

Les jeunes de 16 et 17 ans auront une rémunération de 200 € contre deux semaines de stage.

La rémunération des jeunes est totalement financée par la Communauté de communes,

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide

- De devenir une structure partenaire du dispositif et envisage d'accueillir
 - une jeune au service administratif durant 1 à 2 semaines durant le mois de juillet en fonction de l'âge de la personne retenue.
 - un jeune au service technique durant 1 à 2 semaines durant le mois de juillet ou aout en fonction de l'âge de la personne retenue.

Délibération n°2017 – DECEMBRE 57

OBJET : INSCRIPTION DU CHEMIN RURAL 31 AU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Dans le cadre des chemins de randonnée pédestre sur la commune de CANGEY, il convient d'inscrire le chemin rural 31 au PDIPR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'inscription du chemin rural 31 au PDIPR

Délibération n°2017 – DECEMBRE 58

OBJET : AUTORISATION DE BALISAGE POUR FAIRE PASSER LE GR 3 SUR LA COMMUNE

Afin de redynamiser l'itinéraire de grande randonnée GR3, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre ferait passer le GR3 de la rive gauche de la Loire sur la rive droite du fleuve royal entre la limite des départements 37, 41 et Amboise.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le balisage conforme à la charte graphique de la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre) pour les GR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le balisage, à savoir l'utilisation des couleurs rouge et blanche.

Délibération n°2017 – DECEMBRE 59

OBJET : DELIBERATION INSTITUANT LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERIENCE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL pour la filière TECHNIQUE

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)** mis en place pour la fonction publique de l'Etat, est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE ou part fixe du RIFSEEP) ;
- d'un Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA ou part variable du RIFSEEP).

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Elle sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois et ne sera pas reductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le versement a lieu en année N, en tenant compte de l'évaluation professionnelle portant sur l'année N-1. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2018.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- D'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA.

Délibération n°2017 – DECEMBRE 60

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3/2017

Madame Le Maire indique qu'il faut remplacer l'ordinateur portable de la Directrice de l'école primaire. Il convient donc d'établir une décision modificative.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme DELAINE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE,

- d'approuver la décision modificative suivant :

Section d'investissement
DEPENSE

- 2151/2017-07 - 690 €
- 2183/2017-11 + 690 €

Délibération n°2017 – DECEMBRE 61
OBJET : DON A LA COMMUNE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme Annick JUTTIN souhaitent faire un don de 100 euros à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte le don de 100 €
- charge Madame Le Maire de procéder à l'encaissement.

Délibération n°2017 – DECEMBRE 62
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE A LA CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION COMMUNALE

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association « LA BOULE CANGEENNE ».

Afin de développer leurs activités, ils sollicitent l'attribution d'une subvention.

Considérant la démarche de soutien de la Municipalité aux associations de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Le conseil Municipal

- **DECIDE** de verser à cette nouvelle association une subvention d'un montant de 500 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Stationnements illicites des gens du voyage

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val d'Amboise a créé sur la commune de Saint- Règle une aire d'accueil de 10 emplacements et que celle-ci est entrée en service le 19 septembre 2017. La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 dans ses articles 9 et 9-1 permet au Maire lorsqu'une aire d'accueil est créée, de prendre un arrêté municipal pour interdire en dehors des aires d'accueil aménagées le stationnement sur le territoire de la Commune des résidences mobiles constituant l'habitat traditionnel de leurs occupants.

La Commune prendra donc courant janvier, un arrêté en ce sens.

Budget 2018

La Commune participera aux frais des transports scolaires pour les activités 2017/2018 à hauteur de 2000 euros pour la classe de découverte à Murat et la visite du zoo de la Flèche. A l'avenir, pour la classe de découverte qui a lieu tous les 3 ans, l'Association des Parents d'Elèves devra faire sa demande de subvention en novembre 2020 auprès de la Commune pour leur sortie de 2021.

Mme la Directrice de l'école sollicite une aide pour le transport des différentes sorties 2017/2018 afin de permettre à toutes les classes de bénéficier d'une sortie. Une aide de 450 euros sera octroyée à la coopérative scolaire.

Syndicat du bassin de la Cisse

Jean Michel LENA nous informe que suite au transfert de compétences GEMAPI, la nomination des délégués du syndicat mixte du bassin de la Cisse se fera par décision de la Communauté de Communes du Val d'Amboise et que le nombre de délégué sera revu à la baisse.

Installation de ruches

L'implantation de quelques ruches dans le jardin derrière la mairie pourrait être envisagée à condition que l'apiculteur en assure le suivi.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Benoit SIMON indique que lors du dernier Comité de Pilotage sur le PLUi, un passage en revue de tous les hameaux retenus constructibles sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, confirme que pour CANGEY, seul le hameau « des villages » remplit les critères pour être densifiable.

Concernant la possibilité de changement de destination pour les granges ou bâtiments à caractère patrimonial situés en zone Agricole ou Naturelle, un des critères retenus par la majorité des membres du Comité de Pilotage, est la présence d'une défense incendie répondant aux normes. Cela va exclure les opportunités de changement de destination de la quasi-totalité des granges de notre commune.

Sécurité routière

Monsieur MALO souhaite que soit étudié un moyen pour limiter la vitesse au niveau du multiservice.

Récapitulatif de la séance du 18 décembre 2017
--

Délibération n°2017 – DECEMBRE 55 :

Avancement de grade

Délibération n°2017 – DECEMBRE 56 :

Dispositif « la bourse aux projets 2018 »

Délibération n°2017 – DECEMBRE 57 :

Inscription du chemin rural 31 au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Délibération n°2017 – DECEMBRE 58 :

Autorisation de balisage pour faire passer le GR3 sur la commune

Délibération n°2017 – DECEMBRE 59 :

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel) pour la filière technique

Délibération n°2017 – DECEMBRE 60 :

Décision modificative n°3

Délibération n°2017 – DECEMBRE 61 :

Don à la Commune

Délibération n°2017 – DECEMBRE 62 :

Demande de subvention

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINÉ Huguette

ROSSE Yves

SIMON Benoit

BARRITAUULT Lise

MALO Jean-Luc

BORDIER-BONNEAU Patricia

CHARTIER Franck

ROBINET Martine

LENA Jean Michel

GAURON Florence

BACON David

RETIF Ghislaine